

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 4 décembre 2009 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2009.
- **Suivi des travaux :**
 - ❖ Terrain de foot. La pose de la clôture est en cours et devrait être terminée mi-décembre.
 - ❖ Local sous la mairie annexe. Les menuiseries sont commandées et les travaux de peinture, électricité et pose des radiateurs seront terminés pour la fin de l'année. La remise en état des sanitaires suivra.
- **Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :**
 - ❖ Exonération de taxes pour l'OPHIS. Le Conseil approuve la proposition du maire d'exonérer l'OPHIS, bailleur choisi par Riom-Communauté pour la construction des 5 logements sociaux dans le lotissement « Le Clos d'Armoise », des taxes locale d'équipement et branchement au réseau d'assainissement. Ces exonérations sont prévues dans le code des collectivités territoriales et sont déjà appliquées par les communes du territoire de Riom-Communauté.
 - ❖ Tableau des effectifs.
 - Cantine, garderie, centre de loisirs sans hébergement. Le nombre d'enfants scolarisés à Malauzat inscrits à la cantine, à la garderie et au centre de loisirs est en nette augmentation cette année. Jusqu'à 35 enfants en garderie le matin et 50 enfants à la cantine. Le Conseil approuve la proposition du maire de renforcer l'encadrement actuel sur les plages horaires de 7 h 30 à 9 h et de 12 h à 14 h, par le recrutement d'une personne avec un contrat de 17 h 30 maxi par semaine.
 - Secrétariat de mairie. Ces dernières années, les procédures administratives ont évolué et en particulier celles liées à l'urbanisme sont devenues plus complexes. Le contrat du titulaire du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe arrivant à terme le 31 décembre 2009, le maire propose de déclarer le poste vacant et de procéder au recrutement d'un agent permettant de reconduire la mission du poste en 2010. Proposition approuvée par le Conseil.
 - ❖ Budgets
 - Eau et assainissement. Afin d'effectuer le paiement de la redevance due au SAEP de Riom, le Conseil autorise le transfert de 7 500 euros du budget communal vers le budget annexe « eau et assainissement ».
 - Le Conseil autorise l'inscription au budget communal d'une somme de cent euros offerte au bénéficiaire de la commune lors d'un récent mariage.
 - ❖ Financement installations compteurs d'eau. Pour Saint-Genès / les Moulins Blancs et la zone des Gardelles, le financement de l'installation des compteurs pour les particuliers est à la charge de la commune. Pour des raisons de sécurité, certains établissements commerciaux se voient imposer par la Commission de sécurité un compteur permettant des débits d'eau plus importants pour un coût d'installation de 9 700 euros. Le Conseil approuve la proposition du maire de laisser le financement de telles installations à la charge du pétitionnaire.
 - ❖ Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. La dernière convention triennale avec l'ATESAT arrivant à échéance le 31 décembre, le Conseil autorise le maire à la renouveler pour 2010-2012. L'assistance technique assurée au titre de cette convention concerne : la gestion et l'entretien de la voirie, la conduite d'études relatives à l'entretien des ouvrages d'art, le classement des voiries, les études de sécurité routière, etc. Le coût annuel de cette assistance est de 0,75 euro par habitant avec dégrèvement de 70 %, la commune ayant délégué la compétence habitat et aménagement de l'espace à Riom-Communauté.
 - ❖ Avenant au contrat de concession avec GrDF. Depuis le 2 août 1998, la commune délègue à Gaz de France la construction, l'exploitation et le développement des réseaux de distribution de gaz naturel sur la commune. GrDF propose un avenant modifiant le libellé d'un des articles du contrat afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires. Le Conseil autorise le maire à signer cet avenant N° 1.
 - ❖ Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Le Conseil Général du Puy De Dôme met en place une action de prévention en faveur de la jeunesse des communes de Riom-Communauté et de Volvic Sources et Volcans. Cette action est mise en œuvre par l'ADSEA. Le projet a pour vocation de porter une attention particulière auprès des adolescents en difficulté et/ou en souffrance ainsi que les parents rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants par la mise en place d'un Point Accueil et Ecoute Jeune. Le soutien financier demandé est de un euro par habitant. Le Conseil autorise le maire à signer la convention avec l'ADSEA et désigne Roger Trioux pour être le référent de l'ADSEA.
- **Divers :**
 - ❖ Le rapport d'activités sur l'eau du SAEP est consultable en mairie.
 - ❖ Le prochain Conseil communautaire du 17 décembre 2009, à 20 h à l'Arlequin de Mozac, marquera le 10^{ème} anniversaire de la création de Riom-Communauté.